

Extension de la ZAE de Boisse (Saint-Junien - 87)

Communauté de communes Vienne-Glane – Autorisation loi sur l'eau



Plan de composition du projet intégrant 4 îlots aménageables sur une emprise totale de près de 35 ha.

- ▶ **Projet** Accompagnement technique et réglementaire pour la gestion des eaux du projet
- ▶ **Client** Communauté de communes Vienne-Glane
- ▶ **Mission**

Etude hydraulique et environnementale du projet :

 - Délimitation des zones humides du projet : d'après le critère pédologique conformément à l'arrêté du 1er octobre 2009 ;
 - Caractérisation du réseau hydrographique de la zone : jaugeage du cours d'eau, cartographie des réseaux de drainage et expertise des plans d'eau ;
 - Dimensionnement des réseaux de collecte des eaux pluviales ;
 - Dimensionnement des ouvrages de régulation des eaux pluviales : en privilégiant les méthodes alternatives (parking enherbés, noues paysagées...) ;
 - Définition de zones naturelles de compensation ;

Réalisation du dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau :

 - Echanges techniques préalables avec les services de l'Etat : DDT, DREAL, Préfecture...
 - Intégration de l'étude d'impact du projet ;
 - Dépôt et suivi de l'instruction.
- ▶ **Période du contrat** Septembre 2012 à septembre 2015
- ▶ **Montants (€ HT)** 15 K€ (global marché études)



CONTEXTE

L'extension de la Zone d'Activités Economiques de Boisse doit permettre d'accroître le dynamisme de la communauté de communes Vienne-Glane et de renforcer ainsi sa place de 2ème pôle économique du Département.

Elle favorisera l'installation de nouvelles entreprises qui pourront profiter de l'aménagement d'une surface de près de 35 ha le long d'un axe majeur reliant Limoges à Bordeaux.

La prise en compte des particularités de l'environnement initial et leur intégration au projet a été l'une des principales exigences du MO et des services de l'Etat.



▲ Barrage du Gué-Giraud qui va être effacé dans le cadre des compensations du projet

◀ Illustration d'une méthode alternative de gestion des eaux pluviales : les stationnements drainants

◀ Vues de l'intervention de caractérisation des zones humides selon le critère pédologique